

# Besoin d aide pour régularisé le pére de mon enfant

Par audrey, le 31/01/2011 à 22:35

## Bonjour,

aidé moi svp. j avais fait connaissance avec un homme d origine africaine en décembre 2007, qui était venu passé les fetes ici auprès de sa famille, nous avons passé un 45 jours puis il est réparti, parce qu'il n avait que le visa court sejour. un mois après je me suis rendu compte que j étais enceinte, je suis aller l annoncé a son frère, il ma soutenu financierement compte tenu que le futur père de mon enfant travailler dans une société pétrolière en angola.a sept mois de ma grossesse il avait encore obtenu le visa court sejour pour assisté a la naissance de son enfant.de mon coté vu mon entourage, ils m ont conseiller que le père de mon enfant venez que pour les papiers donc je lui avait refuser le reconnaissance de son enfant vu qu il avait dépasse la duré de sa permission, il été virer de son travail et le pauvre était obligé de demander l'asile.débouté par l'asile, malgré que je lui avait refusé de reconnaitre son enfant, il avait toujours répondu présent pour son enfant et pour moi quant j avait besoin de lui, j ai me suis rendu compte que j avais commis une erreur grave, je lui ai souplier de me pardonné comme il est sans rancune, il m avait pardonner. on se remis ensemble il avait fait la reconnaissance de son enfant et je suis encore enceinte de lui de 3mois mais il a peur de se présenté a la prefecture pour demander son 1er titre de sejour. - QU est ce que je peu faire pour qu il soit régularisé? quelles conseillers pouvez vous me donné car j ai compris que ce l homme de ma vie. merci

Par maniongui, le 01/02/2011 à 01:47

**Bonjour** 

Etes vous de nationalité française?

#### Par mimi493, le 01/02/2011 à 03:11

Une mère ne peut pas empêcher un père de reconnaitre son enfant.

## Par audrey, le 01/02/2011 à 14:27

salut maniongui et merci de votre question oui je suis de nationalité française.aider moi j ai vraiment besoin qu il soit regularisé

## Par audrey, le 01/02/2011 à 14:46

salut mimi

vous avez raison, mais sur les conseils de m entourage, a la naissance de mon enfant j ai lui reconnu avant elle porté mon nom, maintenant elle porte nos deux noms, nous avons changé tout les papiers de l'enfants (carte d'identité, passeport) orienté moi sur les démarches a faire pour qu'il soit régularisé, nous allons avoir un deuxieme enfant et ça sera difficile point de vu financière s il ne travailler pas. MERCI

## Par maniongui, le 01/02/2011 à 19:24

### **Bonsoir Audrey**

Vous etes française, votre enfant est votre français et votre conjoint est par ricochet père d'un enfant français. A ce titre il peut solliciter un titre de séjour vie privée/vie familiale en vertu de l'article L313-11 du Cesea, à condition d'apporter la preuve de subvenir aux besoins de son enfant.

Pour répondre à votre question:Bien évidemment que je peux vous aider.

Envoyez moi vos coordonnées par message personnel, je vous transmettrai les miennes et je vous aiderai dans les démarches. Je reside en région parisienne.

### Par audrey, le 01/02/2011 à 22:52

bonsoir maniongui voici mon adress mail rubi93@ymail.com